

**CONSEIL MUNICIPAL DE NOISY-LE-ROI
DELIBERATION N° 2023-11-12-02**

Date de convocation : 05 décembre 2023

Date d'affichage : 14 décembre 2023

BUDGET COMMUNAL 2024 – AUTORISATION D'ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF

Nombre d'élus : 27

Présents : 19

Représentés : 6

Votants : 25

L'an deux mille vingt-trois, le 11 décembre, le conseil municipal de Noisy-le-Roi, légalement convoqué, s'est réuni salle du conseil en séance publique sous la présidence de Monsieur Marc TOURELLE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 19

Marc TOURELLE, Christophe MOLINSKI, Géraldine LARDENNOIS, Patrick KOEBERLE, Delphine FOURCADE, Marc TIMSIT, Marie-France AGNOFE, Guy TURQUET de BEAUREGARD, Dominique SERVAIS, Dominique JAILLON, Roch DOSSOU, Jean-Michel RAGUENES, Jérôme DUVERNOY, Cyrille FREMINET, Pauline LACLEF, Sylvvy HAUFF, Magali PRADEL, Catherine DOTTARELLI, Michel BOISRAMÉ

Absents ayant donné pouvoir : 6

Jean-François VAQUIERI a donné pouvoir à Marc TOURELLE

Marie-Hélène HUCHET a donné pouvoir à Christophe MOLINSKI

Armelle LUCAS de PESLOUAN a donné pouvoir à Guy TURQUET de BEAUREGARD

Salvador-Jean LUDENA a donné pouvoir à Delphine FOURCADE

Audrey de FORNEL a donné pouvoir à Dominique SERVAIS

André BLUZE a donné pouvoir à Michel BOISRAMÉ

Absents : 2

Frédéric RAVEAU

Loïc FLICHY

Secrétaires de séance :

Marie-France AGNOFE et Delphine FOURCADE

Quorum : 14

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU la loi d'orientation N°92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République ;

VU le Code Général des Collectivités et notamment en son article L 1612-1 ;

VU l'avis de la Commission Finances réunie le 4 décembre 2023 ;

CONSIDERANT que la réglementation permet d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent ;

CONSIDERANT qu'il convient d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2024 pour le montant et l'affectation exposés ci-dessous ;

ENTENDU l'exposé du rapporteur ;

Après en avoir délibéré, à la majorité (1 contre : Magali PRADEL, 3 abstentions : Catherine DOTTARELLI, Michel BOISRAMÉ, André BLUZE)

1°) **AUTORISE** le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2024 pour le montant et l'affectation suivants :

INVESTISSEMENT			
DEPENSE			
CHAP	LIBELLE	Crédits Ouverts en 2023 (BP+DM1+RC)	Montant autorisé avant le vote du BP
	Opération 101 - Bâtiments	827 886,64 €	150 000,00 €
	Opération 102 - Espaces Verts	218 088,00 €	30 000,00 €
	Opération 103 - Informatique	147 337,62 €	30 000,00 €
	Opération 105 - Voirie	658 598,31 €	150 000,00 €
	Opération 121 - Eglise Saint Lubin	1 006 407,74 €	- €
	Opération 123 - Circulations Douces	1 241 085,99 €	200 000,00 €
	Opération 124 - Quartier Montgolfier	528 920,00 €	130 000,00 €
	Opération 125 - Création CTM	444 664,00 €	100 000,00 €
	Opération 126 - Amégt Locaux la Poste	650 000,00 €	150 000,00 €
	Opération 127 - Amégt Salle Moreau	350 000,00 €	80 000,00 €
	Total	6 072 988,30 €	1 020 000,00 €

2°) **PRECISE** que ces crédits seront repris au budget primitif 2024 ;

3°) **PRECISE** que cette autorisation ne concerne que des dépenses nouvelles de 2024, et qu'elle ne fait pas obstacle au mandatement, par l'ordonnateur, sur la base d'un état des restes à réaliser, des dépenses engagées sur 2023 mais non mandatées en fin d'année.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits
A Noisy-le-Roi, le 11 décembre 2023



Le Maire
Marc TOURELLE

Je soussigné, Marc TOURELLE, Maire de Noisy le Roi,
Certifie le caractère exécutoire de la présente